

**MODIFICATION DU P.L.U. DE CANNES-ECLUSE  
- PROJET ZONE 1AU DES CAILLOUX – LIMITES COMMUNALES -**

Bordereau des pièces constitutives du dossier

- Pièce n° 0 :** notice explicative.
- Pièce n° 1 :** procédure.
- Pièce n° 2.1 : projet d'aménagement et de développement durables.
- Pièce n° 2.2 :** rapport de présentation (EXTRAITS).
- Pièce n° 2.3 :** orientations d'aménagement et de programmation.
- Pièce n° 3.1 :** document graphique, zonage au 1 / 5 000 è (ensemble de la commune).  
**Pièce n° 3.2. :** document graphique, zonage au 1 / 2 000 è (le village)
- Pièce n° 4 :** règlement.
- Pièce n° 5.A : liste des emplacements réservés.  
Pièce n° 5.B : liste des opérations déclarées d'utilité publique : néant.
- Pièce n° 5 .C : annexes sanitaires
- Pièce n° 5.C.11 : annexe sanitaire eau potable notice.  
Pièce n° 5.C.12 : annexe sanitaire eau potable, plan.
- Pièce n° 5.C.21 : annexe sanitaire assainissement notice  
Pièce n° 5.C.22 : annexe sanitaire assainissement, plan.
- Pièce n° 5.C.3 : annexe sanitaire ordures ménagères
- Pièce n° 5.D.1 :** tableau des servitudes d'utilité publique.  
**Pièce n° 5.D.2 :** Plan des servitudes d'utilité publique, au 1 / 5 000 è.  
Pièce n° 5.D.3.a : plan des contraintes d'environnement au 1/ 4.500 è.  
Pièce n° 5.D.3.b : plan des contraintes d'environnement au 1/ 4.500 è.
- Pièce n° 5.E : liste des personnes publiques associées et consultées sur le P.L.U. arrêté et avis formulés.
- Pièce n° 5.F : liste des lotissements dont les règles sont maintenues : néant.

**NE FIGURENT DANS LE PRÉSENT DOSSIER QUE LES PIÈCES DONT LA DÉSIGNATION EST EN CARACTERE GRAS, LES AUTRES ÉLÉMENTS N'ÉTANT PAS CONCERNÉS PAR LA MODIFICATION.**

---

• L'élaboration technique du dossier est menée pour le compte de la Commune de CANNES-ECLUSE par l'agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal, Hôtel des Entreprises, rue Monchavant 77 250 ECUELLES. Cette agence est dirigée par Eric Henderyksen, urbaniste responsable des études, en exercice libéral depuis octobre 1994 : Docteur (2003) et diplômé d'Études Approfondies (1999), de l'Institut Français d'Urbanisme - École Nationale des Ponts-et-Chaussées ; niveau DESS droit des collectivités locales (1982) ; maîtrise Sciences et Techniques 1981, du Centre d'Études Supérieures d'Aménagement (École Polytechnique universitaire de Tours).

Urbaniste qualifié, certificat n° 77, année 2018, de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (O.P.Q.U).

Avec la collaboration de :

- une chargée d'études ingénieur de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Politecnico de Milan 2014 ; Erasmus à l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), département « Ville, Environnement et Transport » ;
  - une chargée d'études ingénieur - paysagiste, diplômée de l'Agrocampus-Ouest (Institut National d'Horticulture et du Paysage d'Angers - 2014). Spécialité Paysage, option ingénierie du territoire ;
  - une assistante d'études géographe et technicienne SIG, licence Sciences Humaines et Sociales, Université Besançon Franche Comté 2014, mention Géographie Aménagement du Territoire ;
  - une chargée d'études et de communication, diplômée d'Études Approfondies de Droit Social, Paris I Panthéon - Sorbonne 1985 - Maîtrise de Gestion ; Maîtrise des Sciences et Techniques de Droit Social du Travail 1984, Lyon 3.
-